



Charte d'utilisation de la TV

Charte d'utilisation de la télévision numérique du chalet La Casquette du Culan :
La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de la télévision numérique du chalet La Casquette du Culan.

La télévision numérique à La Casquette du Culan :
Le chalet La Casquette du Culan offre aux personnes de regarder gratuitement la télévision numérique.

Usage :
L'accès est réservé aux personnes ayant un contrat de location et uniquement pendant la période de location.

Règles d'utilisation:
Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles et notamment :

- à ne pas changer la programmation de l'ordre des chaînes
- à ne pas changer les paramètres de la télévision ou du boîtier Swisscom-tv
- à ne pas louer de contenu payant (accès normalement protégé par un code PIN)
- à ne pas chercher à trouver le code PIN ou changer celui-ci
- à prendre soin du matériel mis à disposition
- à signaler tout problème avec le matériel au responsable des locations (info@gspn.ch)

La télévision numérique étant mise gratuitement à disposition, il ne sera en aucun cas envisagé de réduction sur la location en cas de non-fonctionnement ou de fonctionnement partiel.